

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 27 - 30 mai 1996

ADMINISTRATION

Point 9 b) de l'ordre du jour



Distribution: GENERALE
WFP/EB.A/96/9-B/Add.1
24 mai 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT D'ACTIVITE - BATIMENT DU SIEGE DU PAM

Le Directeur exécutif présente ci-après au Conseil d'administration, pour information et observations, le résumé des conclusions de l'étude de faisabilité portant sur la rénovation des locaux provisoires du siège du PAM.

Le tirage du présent document a été restreint MM les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

RESUME DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DE FAISABILITE PORTANT SUR LA RENOVATION DES LOCAUX PROVISOIRES DU SIEGE DU PAM

- 1. Le rapport d'activité sur les locaux provisoires du siège du PAM fait l'objet du document WFP/EB.A/96/9-B, daté du 20 mai 1996. Comme l'indique ce rapport, le Programme a chargé une société de gestion de projets, spécialisée dans la rénovation de bâtiments, d'effectuer une inspection des locaux et d'établir un rapport sur la faisabilité d'une rénovation des locaux actuels.
- 2. Ce rapport établit que les locaux actuels sont dans un état inacceptable, et évalue les risques que présente cette situation. Ceux-ci sont répartis en deux catégories, à savoir risques liés au bâtiment, et risques institutionnels.
- 3. Le résumé analytique du rapport donne toutes informations utiles en ce qui concerne: la faisabilité et les objectifs d'une rénovation du bâtiment; la récapitulation des travaux envisagés et une estimation de leur coût; d'autres solutions; un plan de travail; et des recommandations pour action immédiate. Seul le résumé analytique a été traduit; le rapport complet est distribué en langue anglaise uniquement.
- 4. Les membres du Conseil d'administration pourront souhaiter noter que les travaux et les coûts associés à une rénovation de grande ampleur s'établissent comme suit: travaux essentiels, estimés à 15,5 milliards de Lires; travaux recommandés, estimés à 11,5 milliards de Lires; et travaux souhaitables, estimés à 1,8 milliard de Lires. Le propriétaire (l'INPDAI) doit prendre à sa charge les coûts des travaux essentiels, et pourrait convenir d'assumer une partie du coût des travaux recommandés. Tous les autres coûts devraient être d'abord pris en charge par le PAM, puis remboursés par le Gouvernement italien conformément à l'Accord de siège.
- 5. Le plan de travail prévoit le calendrier suivant: dix mois pour la phase de conception du projet, les appels d'offres et l'adjudication des travaux; 11 mois pour achever la réfection de la première tour du bâtiment, mettre en place de nouveaux systèmes techniques en sous-sol, et modifier une partie du rez-de-chaussée; dix mois pour achever la deuxième tour et les aménagements du rez-de-chaussée. La durée pendant laquelle une part appréciable de l'effectif du siège devrait libérer le bâtiment est estimée à 21 mois.
- 6. La société chargée du projet, Intertecno, établit actuellement un autre plan de travail afin de réduire la période de travaux à 17 mois, et de ramener à 15 mois la durée pendant laquelle le personnel travaillant dans l'une des tours devrait être relogé.
- 7. Comme indiqué dans le rapport d'activité, la Direction du PAM continuera d'étudier la possibilité d'acheter, de construire ou de louer un bâtiment, car le PAM nourrit de sérieux doutes en ce qui concerne la capacité du propriétaire de mener à bien les travaux dans des délais raisonnables et de façon acceptable, vu ses

défaillances passées dans l'entretien du bâtiment. L'étude de faisabilité fait aussi valoir que le plan de travail pourrait connaître divers aléas, qui retarderaient l'ensemble des travaux et perturberaient gravement, et pendant longtemps, les activités du personnel du PAM.

- 8. Les membres du Conseil d'administration apprécieront, à partir de la description des risques que présente le bâtiment dans son état actuel, que le PAM ne saurait permettre qu'une situation aussi précaire perdure. Le rapport d'activité expose, aux paragraphes 15 à 18, les priorités que se donne la Direction du PAM pour traiter de cette question.
- 9. Les membres du Conseil d'administration sont invités à exprimer leur point de vue sur cette question, afin de donner des orientations à la Direction du PAM et de faciliter les pourparlers avec le gouvernement hôte.